



Règlement du groupe de jeux les Coquelicots

Présentation

Le groupe de jeux les Coquelicots accueille les enfants en âge pré-scolaire, de deux ans et demi à cinq ans. Son objectif principal est de socialiser les enfants en leur faisant découvrir la vie en groupe. Dans le cadre de la ferme, il est important pour nous de leur permettre de découvrir et d'apprendre sur la nature, les saisons et les animaux. Le groupe de jeu « Les Coquelicots » est donc un lieu de vie, de partage, d'apprentissage et de découverte dans un environnement privilégié.

Age d'admission

Les enfants sont accueillis dès 2 1/2 ans révolu et jusqu'à leur entrée en IH (4-5 ans)

Composition des groupes d'enfants

« Les Coquelicots » accueillent 4 enfants minimum et jusqu'à 8 enfants maximum.

Horaires :

Les matin de 8h15 à 11h15

*Les tranches horaires seront ouvertes uniquement si le minimum d'enfant est atteint.

De début septembre à fin juin

Le groupe de jeu est fermé durant les jours fériés ainsi que durant les vacances et congé scolaires du canton de Fribourg. Durant ces périodes aucune réduction d'écolage n'est accordée.

Tarifs :

-1 demi-journée/semaine (selon horaires matin ou après-midi) forfait	120.-/mois
-2 demi-journée/semaine (selon horaires matin ou après-midi) forfait	230.-/mois
-3 demi journée/semaine (selon horaires matin ou après-midi) forfait	340.-/mois

(Les paiements se font à la fin d'un mois pour le suivant)

Une taxe d'inscription et d'écolage sera facturé au moment de la confirmation, le prix est de 50.- pour l'année.

Sécurité

Les parents signalent lors de l'inscription si une tierce personne est autorisée à venir amener ou chercher un enfant. En cas d'urgence ou d'accident qui le nécessite, la responsable du groupe de jeu appelle l'ambulance et les frais de transport incombent aux parents. Durant leur présence sur place, les enfants sont sous la responsabilité de l'animatrice. L'accès au matériel agricole n'est pas permis aux enfants. Le contact avec les animaux est uniquement possible sous contrôle de l'animatrice.

Règles de vie

Je respecte l'animatrice et mes camarades

J'utilise un langage sans méchancetés ou gros mots

Je ne bouscule pas mes camarades

Je joue tranquillement, sans crier

Je prends soin du matériel

Je range les jouets et le matériel que j'ai utilisé

DEHORS :

Je respecte les distances de sécurité avec les machines agricoles

Je demande l'autorisation de l'animatrice pour approcher les animaux de la ferme

Absence

En cas d'absence d'un enfant, l'animatrice doit être avertie au plus tard avant le début de la matinée. Les absences ne donnent pas droit à une réduction d'écolage.

Dans le cas où l'animatrice est malade, elle prévient aussi tôt que possible les parents. En cas d'absence de plus d'une semaine, une remplaçante sera trouvée ou à défaut, un arrangement sera trouvé. Les absences de l'animatrice jusqu'à une semaine ne sont pas remboursées.

Comportement

L'animatrice se réserve le droit de ne plus accepter un enfant qui par son comportement perturbe le bon fonctionnement du groupe de jeux.

Assurance

Les assurances accidents, vol et responsabilité civile des enfants sont du ressort des parents.

Rencontre avec l'animatrice avant l'inscription

L'animatrice organise sur demande une visite du groupe de jeu durant les mois de mai et juin, pour permettre aux enfants et à leurs parents de découvrir le lieu et de faire connaissance.

Retrait ou exclusion du groupe de jeu

En cas de retrait définitif en cours d'année scolaire, les parents doivent informer l'animatrice par une lettre signée. Les cotisations pour le mois en cours et les deux mois suivants restent dues.

L'animatrice se donne le droit d'exclure un enfant du groupe de jeux en cas de non respect des règles ou de comportement inadéquat au groupe de jeux. Le mois en cours et les deux suivant seront à payer comme d'habitude.

Contact avec les parents et suivi

Les contacts avec les parents se font sur place avant ou après la matinée ou l'après-midi ou sur rendez-vous avec l'animatrice.

Au besoin l'animatrice informera les parents suite à une observation particulière.

Remarque

Le lieu d'accueil des enfants est soumis à autorisation et contrôle du Service de l'enfance et de la Jeunesse (SEJ).

Dispositions finales

En signant la fiche d'inscription, la (les) personne(s) responsables de l'enfant reconnaît(aissent) avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à le respecter.

Groupe de jeux Les Coquelicots

Hauteville, janvier 2026

Stéphanie Loosli

groupejeuxcoquelicots@gmail.com

077/485.28.31

